

28 FÉVRIER 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue le mardi 28 février 2023 à la salle de conseil située au 119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame Karine Paiement, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Bruno Martel, au poste no 2
Madame Marie-Ève Boutin au poste no 3
Monsieur Xavier Sanchez, au poste no 4
Monsieur Etienne Brunet, au poste no 6

Étaient absents les membres du conseil suivants :

Madame Mylène Therrien, au poste no 5

Monsieur Yvan René Black est assermenté en début de séance au poste de conseiller siège 1 et participe à titre d'observateur, il s'abstient de voter.

2. ORDRE DU JOUR

2023-02-034

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour modifié par le report du point suivant :

- 10.1 Lancement de l'appel d'offres public sur SEAO pour les travaux de réfection de la Édouard VII, de réparation de ponceaux et de stabilisation de la berge

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2023
- 3.2 Avis de motion et projet de règlement numéro UR-1400 relatif à la démolition des immeubles
- 3.3 Politique de communication numéro PL-AD-45
- 3.4 Certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro RE-302

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Offre de services pour la location d'un photocopieur
- 4.2 Acquisition du logiciel de loisirs Qidigo
- 4.3 Renouvellement adhésion à l'OUQ pour le coordonnateur à l'aménagement et l'inspection

5 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Comptes à payer du mois de janvier 2023

28 FÉVRIER 2023

6 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

7 INFORMATIONS AUX CITOYENS

8 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Rapport d'activité du service de sécurité incendie de l'année 2022
- 9.2 Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque de l'an 10
- 9.3 Représentant du comité technique en incendie (CTI) de la MRC

10 TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Lancement de l'appel d'offres public sur SEAO pour les travaux de réfection de la Édouard VII, de réparation de ponceaux et de stabilisation de la berge (**REPORTÉ**)
- 10.2 Entente intermunicipale relative à la fourniture de services relevant du service des travaux publics
- 10.3 Octroi du contrat pour le colmatage des fissures et des nids de poule
- 10.4 Octroi du contrat pour le balayage des routes

11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12 HYGIÈNE DU MILIEU

13 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Dépôt du rapport de planification des besoins d'espace 2024-2034 du Centre de service scolaire des Hautes-Rivières
- 13.2 Organisme bénéficiaire de l'aide financière de la députée provinciale pour la tenue d'un bureau de comté satellite

14 BIBLIOTHÈQUE

- 14.1 Nomination du représentant désigné au Réseau BIBLIO de la Montérégie

15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

16 VARIA

17 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

18 PROCHAINE RENCONTRE (28 mars 2023)

19 CLÔTURE DE LA SÉANCE

❧ ❧ ❧ ❧

28 FÉVRIER 2023

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2023-02-035

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2023

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 31 janvier 2023, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 31-01-2023 tel que présenté en pièce justificative de la séance et rédigé.

ADOPTÉE

2023-02-036

3.2. Avis de motion et projet de règlement numéro UR-1400 relatif à la démolition des immeubles

Monsieur Etienne Brunet donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement numéro UR-1400 relatif à la démolition des immeubles.

L'objet de ce règlement est de s'assurer du contrôle de la démolition des bâtiments pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimonial, ainsi que d'encadrer et d'ordonner la réutilisation du sol dégagé.

ADOPTÉE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

2023-02-037

3.3. Politique de communication numéro PL-AD-45

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite se doter d'une politique permettant d'assurer une communication efficace, transparente et adaptée à sa population;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver que la politique de communication numéro PL-AD-45, soit adoptée et statuée tel que présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2023-02-038

3.4. Certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro RE-302

La directrice générale et greffière-trésorière dépose, séance tenante, le Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter visant la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement numéro RE-302.

28 FÉVRIER 2023

Règlement numéro RE-302 décrétant une dépense de 406 848 \$ et un emprunt de 406 848 \$ pour la réfection de la rue du parc de maisons mobiles Landry.

- Nombre de personnes habiles à voter : 87
- Nombre de signatures requises : 20
- Nombre de signatures obtenues : 51
- Règlement numéro RE-302 : Rejeté
- Date de la tenue du registre : 15 février 2023

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-02-039

4.1. Offre de services pour la location d'un photocopieur

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur du bureau municipal arrive en fin de vie utile (5 ans);

CONSIDÉRANT QUE la location d'un nouveau photocopieur a été prévue au budget de l'exercice financier courant;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Compagnie	Modèle	Coût mensuel	Estimation frais annuels
Copiscan	Xerox C8145H	176.00 \$	5 760 \$
Copiscan	Xerox C8170	205.00 \$	6 108 \$
Burotic	Sharp BP70C55	270.00 \$	6 270 \$
Copicom	Kyocera TA-5054ci	133.00 \$	3 516 \$
Copicom	Kyocera TA-5054ci	150.00 \$	3 720 \$
Canon	Canon IRC5850	418.00 \$	8 583 \$
Canon	Canon IRC3835	336.00 \$	8 136 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des différents modèles et fonctionnalités réalisées par la trésorière et présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'accepter l'offre de service de l'entreprise Copiscan pour la location du photocopieur Xerox C8170 au coût mensuel de 205.00 \$ plus les taxes applicables et autres frais associés.

ADOPTÉE

2023-02-040

4.2. Acquisition du logiciel de loisirs Qidigo

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se doter d'un logiciel permettant la gestion des activités de loisirs, tel l'inscription, la complétion de formulaires, le paiement en ligne et autres;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du logiciel a été prévue au budget de l'exercice courant;

28 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Compagnie	Logiciel	Coût mensuel	Frais unique d'activation
PG Solutions	Loisirs + Transphere (paiement en ligne)	2 244 \$ + 525 \$	4 094 \$ + 968 \$
Qidigo	Qidigo	840 \$ (pendant 3 ans)	750 \$ (offert gratuitement)

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de procéder à l'acquisition du logiciel de gestion de loisirs Qidigo au coût annuel de 840.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2023-02-041

4.3. Renouvellement adhésion à l'OUQ pour le coordonnateur à l'aménagement et l'inspection

CONSIDÉRANT QUE l'urbaniste monsieur Martin Blais doit faire partie de l'Ordre des urbanistes du Québec afin de porter son titre professionnel et d'occuper ses fonctions au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu aux conditions de travail de monsieur Blais de couvrir pour son adhésion à l'OUQ;

CONSIDÉRANT QUE son adhésion doit être renouvelée pour l'année 2023-2024;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de monsieur Martin Blais à l'OUQ pour l'année 2023-2024 au coût de 648.27 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

2023-02-042

5.1. Comptes à payer du mois de janvier 2023

Il est proposé par monsieur Etienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer du mois de janvier 2023.

ADOPTÉE

6. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

7. INFORMATIONS AUX CITOYENS

8. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h09

Questions dans la salle.

Fin de la période de questions : 19h35

28 FÉVRIER 2023

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE`

2023-02-043

9.1. **Rapport d'activité du service de sécurité incendie de l'année 2022**

CONSIDÉRANT QUE chaque Service de sécurité incendie doit rédiger annuellement un rapport d'activités à déposer au conseil municipal et au conseil des maires et à transmettre au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport se veut un bilan complet de l'état du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur, incluant des données pertinentes sur les interventions d'incendie, les interventions médicales, la prévention, le budget et la gestion des ressources humaines;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

DE DÉPOSER le Rapport d'activité 2022 du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur;

D'AUTORISER la directrice générale à en transmettre une copie à la MRC des Jardins-de-Napierville;

DE LE RENDRE disponible sur le site internet de la municipalité suivant son dépôt.

ADOPTÉE

2023-02-044

9.2. **Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque de l'an 10**

CONSIDÉRANT que le Plan de mise en œuvre (PMO) du schéma de couverture de risque de l'an 10 du Service de sécurité incendie (SSI) propose les actions nécessaires à poser pour l'atteinte des orientations et des objectifs du ministère de la Sécurité publique pour le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT que ce document a été rédigé par le Directeur par intérim du SSI de Saint-Jacques-le-Mineur en collaboration avec le coordonnateur de la prévention incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique demande de rédiger un tel rapport dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

DE DÉPOSER le Plan de mise en œuvre (PMO) de l'an 10 du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur;

D'AUTORISER la directrice générale à en transmettre une copie à la MRC des Jardins-de-Napierville.

28 FÉVRIER 2023

ADOPTÉE

2023-02-045

9.3. Représentant du comité technique en incendie (CTI) de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a mis sur pied un comité technique en incendie, composé des directeurs de service incendie des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Ducharme St-Amour assure la direction par intérim du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de nommer monsieur Alexandre Ducharme St-Amour en sa qualité de directeur par intérim du service de sécurité incendie de St-Jacques-le-Mineur, représentant de la municipalité sur le comité technique en incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1. Lancement de l'appel d'offres public sur SEAO pour les travaux de réfection de la Édouard VII, de réparation de ponceaux et de stabilisation de la berge (REPORTÉ)

2023-02-046

10.2. Entente intermunicipale relative à la fourniture de services relevant du service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et la ville de Saint-Philippe désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1) afin de conclure une entente relative à la fourniture de services relevant du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est conclue dans une optique d'entraide et d'optimisation des ressources humaines de chacune des parties;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de l'entente ont été négociées entre les parties et satisfont aux exigences et attentes mutuelles;

CONSIDÉRANT QUE l'entente respecte la capacité de payer de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ainsi que son budget;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Isabelle Arcoite et la mairesse, madame Karine Paiement à signer l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Philippe pour la fourniture de services en horticulture relevant du service des travaux publics telle que présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2023-02-047

28 FÉVRIER 2023

10.3. Octroi du contrat pour le colmatage des fissures et des nids de poule

CONSIDÉRANT le besoin de faire colmater des fissures et nids de poule sur le territoire afin d'assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE Environnement routier NRJ inc. est la seule entreprise à offrir un service de colmatage avec un camion de type Python5000 avec opérateur permettant des travaux de meilleure qualité et de plus longue durée;

CONSIDÉRANT QUE c'est cette même entreprise qui a obtenu le contrat l'an passé et que la municipalité est satisfaite des travaux exécutés;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue :

Taux horaire	Inclusion	Exclusion	Montant journalier (8)
470 \$	Mobilisation Matériel de remplissage Hi-Tech Tiède (environ 4.5 tonnes)	Matériel de remplissage supplémentaire (240\$/tonne) Mobilisation de départ 420 \$	4 180.00 \$

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le contrat de 2023 pour le colmatage des nids de poule et des fissures sur le territoire à Environnement routier NRJ inc. au coût horaire de 470 \$ plus taxes applicables et les frais de mobilisation et de matériel de remplissage supplémentaire, pour un contrat d'environ 32 heures.

∞ ADOPTÉE ∞

2023-02-048

10.4. Octroi du contrat pour le balayage des routes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder annuellement au balayage des rues au printemps;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Entreprise	Prix	Détail	Montant journalier (8h)
Entreprise Myrroy* *Possibilité de contrat pour 3 ans	155\$/h	4h min.	1 240.00 \$
Groupe Villeneuve	115\$/h	4h min. + transport (172.50)	1 092.50 \$
Balayage Rive-Sud	125\$/h	4h min. + transport (125)	1 125.00 \$

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le contrat de balayage des rues à Groupe Villeneuve au coût

28 FÉVRIER 2023

horaire de 115 \$/h plus les taxes applicables et les frais de transport, pour un contrat d'environ 8 heures.

∞ ADOPTÉE ∞

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.1. **Dépôt du rapport de planification des besoins d'espace 2024-2034 du Centre de service scolaire des Hautes-Rivières**

La greffière-trésorière dépose, séance tenante, le rapport de planification des besoins d'espace 2024-2034 produit par le Centre de service scolaire des Hautes-Rivières qui comprend l'école primaire St-Jacques.

2023-02-049

13.2. **Organisme bénéficiaire de l'aide financière de la députée provinciale pour la tenue d'un bureau de comté satellite**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a été retenue pour accueillir le bureau de comté de la députée provinciale madame Carole Mallette pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de comté versera une compensation pour le loyer de 483.00 \$ par mois à la municipalité de février 2023 à janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette compensation doit être redistribuée à un organisme de la municipalité;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

DE VERSER la compensation de loyer de 5 796.00 \$ de la députée provinciale à la Guignolée de Saint-Jacques-le-Mineur.

∞ ADOPTÉE ∞

14. BIBLIOTHÈQUE

2023-02-050

14.1. **Nomination du représentant désigné au Réseau BIBLIO de la Montérégie**

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Boucher qui occupait le poste de représentante désignée de la bibliothèque St-Jacques a démissionné de ses fonctions au conseil municipal;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de nommer monsieur Yvan-René Black à titre de représentant désigné de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur auprès du Réseau BIBLIO de la Montérégie.

28 FÉVRIER 2023

∞ ADOPTÉE ∞

15. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

16. VARIA

17. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h46
Questions dans la salle et en ligne.

Un citoyen dépose une correspondance au conseil, soit une proposition pour un nouveau blason pour la municipalité.

Fin de la période de questions : 20h18

18. PROCHAINE RENCONTRE (28 mars 2023)

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2023-02-051

19.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 20h18.

∞ ADOPTÉE ∞

Karine Paiement, mairesse

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière